

GR O U P E B R U X E L L E S L A M B E R T

Société Anonyme

Avenue Marnix 24 – 1000 Bruxelles  
T.V.A. BE 0407 040 209 - RPM Bruxelles

**Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2021**

***Procès-verbal***

La séance est ouverte à 15.00 heures au siège.

L'Assemblée est présidée par Gérald Frère. Priscilla Maters remplit les fonctions de Secrétaire. L'Administrateur-Délégué, Ian Gallienne, ainsi que le Directeur Financier, Xavier Likin, complètent le Bureau.

Victor Delloye et Guido De Decker assument les fonctions de Scrutateurs.

Le Président rappelle que compte tenu de la situation exceptionnelle liée au coronavirus, la présente Assemblée se tient sans la présence physique des actionnaires mais elle est diffusée, en différé, sur le site Internet de GBL en format vidéo (*webcast*) à l'attention des actionnaires. Les actionnaires ont donc pu uniquement voter à distance avant l'Assemblée, par correspondance ou en donnant une procuration à GBL.

Le Président dépose sur le Bureau les numéros justificatifs des journaux contenant les avis de convocation publiés en exécution de l'article 7:128 du Code des sociétés et des associations et de l'article 26 des statuts, à savoir :

- le Moniteur belge du 31 mars 2021 ;
- L'Echo du 26 mars 2021 ;
- De Tijd du 26 mars 2021.

Les actionnaires nominatifs ont été convoqués par lettre ou par courrier électronique du 26 mars 2021 contenant l'ordre du jour avec les sujets à traiter, les propositions de décisions, une description détaillée des formalités à accomplir par les actionnaires pour voter à l'Assemblée Générale, leur droit de poser des questions par écrit avant l'Assemblée Générale ainsi que leur droit de demander l'insertion de nouveaux points à l'ordre du jour. Ces actionnaires ont également reçu une copie du rapport annuel, une version détaillée des comptes sociaux au 31 décembre 2020, le rapport du Commissaire y relatif et le rapport requis par l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations.

Les Administrateurs et le Commissaire ont été invités à l'Assemblée par email le 26 mars 2021. Il ne doit pas être justifié de l'accomplissement de cette formalité, conformément à l'article 7:132 du Code des sociétés et des associations et à l'article 26, alinéa 2 des statuts.

La société a établi un registre qui reflète le nombre d'actions inscrites au 13 avril 2021 à 24 heures (la date d'enregistrement), soit dans le registre des actionnaires nominatifs, soit sur un compte-titres auprès d'une institution financière et pour lesquelles les actionnaires ont manifesté, au plus tard le 21 avril 2021, leur volonté de voter à l'Assemblée.

Le Président dépose ce registre sur le Bureau, ainsi qu'une copie des lettres de convocation en français, néerlandais et anglais adressées le 26 mars 2021 aux actionnaires nominatifs, les attestations des banques relatives aux détenteurs de titres dématérialisés, la correspondance ou les procurations et les votes par correspondance des actionnaires nominatifs ainsi que les procurations et les votes par correspondance des détenteurs de titres dématérialisés, une copie du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire concernant l'exercice 2020 et les comptes annuels au 31 décembre 2020 ainsi qu'une copie du rapport requis par l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations.

La liste des actionnaires établit que le nombre des actionnaires représentés s'élève à 1.741 réunissant 119.822.875 actions, soit 74,26 % du capital.

L'Assemblée est ainsi valablement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**1. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORTS DU COMMISSAIRE SUR L'EXERCICE 2020**

**2. ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2020**

- 2.1. Présentation des comptes consolidés au 31 décembre 2020.
- 2.2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2020.

**3. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS**

Proposition de donner décharge aux Administrateurs pour leur mandat exercé pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

**4. DECHARGE AU COMMISSAIRE**

Proposition de donner décharge au Commissaire pour son mandat exercé pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

**5. DEMISSION ET NOMINATIONS D'ADMINISTRATEURS**

- 5.1. Constatation de la démission de Gérard Lamarche en tant qu'Administrateur à l'issue de la présente Assemblée Générale.
- 5.2. Nomination d'Administrateur  
Proposition de nommer en qualité d'Administrateur Jacques Veyrat pour un terme de quatre ans et de constater l'indépendance de Jacques Veyrat qui répond aux critères mentionnés dans l'article 7:87, §1er du Code des sociétés et des associations et repris dans la Charte de gouvernance d'entreprise de GBL.
- 5.3. Renouvellement de mandats d'Administrateur
  - 5.3.1. Proposition de procéder à la réélection en sa qualité d'Administrateur pour un terme de quatre ans de Claude Généreux dont le mandat vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.

- 5.3.2. Proposition de procéder à la réélection en sa qualité d'Administrateur pour un terme de quatre ans de Jocelyn Lefebvre dont le mandat vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.
- 5.3.3. Proposition de procéder à la réélection en sa qualité d'Administrateur pour un terme de quatre ans d'Agnès Touraine dont le mandat vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale et de constater l'indépendance d'Agnès Touraine qui répond aux critères mentionnés dans l'article 7:87, §1er du Code des sociétés et des associations et repris dans la Charte de gouvernance d'entreprise de GBL.

## **6. DEMISSION ET NOMINATION DU COMMISSAIRE**

- 6.1. Constatation de la démission, à l'issue de la présente Assemblée Générale, de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Corine Magnin, en tant que Commissaire.
- 6.2. Sur recommandation du Comité d'Audit, proposition de nommer en qualité de Commissaire PricewaterhouseCoopers Bedrijfsrevisoren-Reviseurs d'entreprises pour un terme de trois ans et de fixer ses émoluments à EUR 91.000 par an hors TVA. A titre d'information, il est précisé que le Commissaire sera représenté par Alexis Van Bavel.

## **7. RAPPORT DE REMUNERATION**

Proposition d'approuver le rapport de rémunération du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

## **8. PLANS D'INTERESSEMENT A LONG TERME**

- 8.1. Proposition de confirmer une attribution supplémentaire d'options à l'Administrateur-Délégué, effectuée en décembre 2020. Ces options présentent les mêmes caractéristiques que les options qui lui ont été attribuées au premier semestre 2020. Ces caractéristiques sont décrites dans le rapport de rémunération. La valeur sous-jacente des actifs de la filiale sur laquelle portent les options attribuées à l'Administrateur-Délégué en décembre 2020 s'élève à EUR 4,32 millions. Il est précisé que la possibilité pour l'Administrateur-Délégué d'exercer ces options a, entre autres conditions, été subordonnée à l'approbation de la présente Assemblée Générale. Une attribution supplémentaire d'options a également été effectuée en décembre 2020 en faveur des membres du personnel.
- 8.2. Pour autant que de besoin, proposition d'approuver le plan d'options sur actions pour 2021 en vertu duquel l'Administrateur-Délégué pourra recevoir en 2021 des options portant sur des actions existantes d'une filiale de la société. La valeur sous-jacente des actifs de la filiale sur laquelle portent les options qui pourront être attribuées à l'Administrateur-Délégué en 2021 s'élève à EUR 4,32 millions. Ces options seront soumises aux conditions d'exercice précisées dans la politique de rémunération. Le plan d'options 2021 bénéficiera également aux membres du personnel.

- 8.3. Rapport du Conseil d'Administration établi en vertu de l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations, concernant les garanties visées à la proposition de résolution suivante.
- 8.4. Conformément à l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations, pour autant que de besoin, proposition d'approuver l'octroi par GBL de garanties à une ou plusieurs banques relatives aux crédits consentis par cette ou ces banques à une ou plusieurs filiales de GBL, ce qui leur permettra d'acquérir des actions GBL dans le cadre des plans précités.

## 9. DIVERS

\* \* \*

Ian Gallienne et Xavier Likin présentent les réalisations et résultats du groupe en 2020. Leur présentation est annexée au présent procès-verbal.

Ensuite, Amaury de Seze, Président du Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance, commente les travaux du Comité en 2020 et résume le rapport de rémunération relatif à l'exercice 2020 qui est soumis au vote des actionnaires. Son allocution est annexée au présent procès-verbal.

Conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, les actionnaires ont eu la possibilité d'envoyer leurs questions par écrit à la société. Il y est répondu en séance. Les questions et les réponses qui sont données sont annexées au présent procès-verbal.

Enfin, il est décidé de ne pas donner lecture des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 (qui sont repris en détails dans le rapport annuel 2020), du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire relatifs à l'exercice 2020, ces documents ayant été communiqués en amont aux actionnaires.

### **Première résolution**

L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2020, en ce compris l'affectation du résultat, tels que proposés par le Conseil d'Administration.

Le dividende s'élève à:

- EUR 2,50 par action brut ;
- EUR 1,75 par action net.

Le dividende sera payé à partir du 6 mai 2021.

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 99,96 % des voix, soit 164.301.486 actions votent pour, 62.257 actions contre et 2.401.161 actions s'abstiennent.

## **Deuxième résolution**

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 97,76 % des voix, soit 160.575.094 actions votent pour, 3.674.276 actions contre et 2.515.534 actions s'abstiennent.

## **Troisième résolution**

L'Assemblée donne décharge au Commissaire pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 99,79 % des voix, soit 163.818.012 actions votent pour, 343.247 actions contre et 2.603.645 actions s'abstiennent.

## **Quatrième résolution**

Le Président indique que le mandat de plusieurs Administrateurs vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2021. Laurence Danon Arnaud, Victor Delloye et Martine Verluyten n'ont pas sollicité le renouvellement de leur mandat. Par ailleurs, Gérard Lamarche a fait part de son souhait de mettre fin à son mandat d'Administrateur à l'issue de la présente Assemblée et Amaury de Seze a atteint la limite d'âge.

### **Quatrième résolution - 1**

L'Assemblée Générale est invitée à nommer en qualité d'Administrateur Jacques Veyrat pour un terme de quatre ans (soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024) et de constater l'indépendance de Jacques Veyrat qui répond aux critères mentionnés dans l'article 7:87, §1er du Code des sociétés et des associations et repris dans la Charte de gouvernance d'entreprise de GBL.

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 94,54 % des voix, soit 155.247.690 actions votent pour, 8.969.551 actions contre et 2.547.663 actions s'abstiennent.

### **Quatrième résolution - 2**

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la réélection de Claude Généreux en sa qualité d'Administrateur pour un terme de quatre ans (soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024).

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 68,15 % des voix, soit 111.430.708 actions votent pour, 52.081.281 actions contre et 3.252.915 actions s'abstiennent.

### Quatrième résolution - 3

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la réélection de Jocelyn Lefebvre en sa qualité d'Administrateur pour un terme de quatre ans (soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024).

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 76,33 % des voix, soit 125.069.757 actions votent pour, 38.776.563 actions contre et 2.918.584 actions s'abstiennent.

### Quatrième résolution - 4

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la réélection d'Agnès Touraine en sa qualité d'Administrateur pour un terme de quatre ans (soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024) et de constater l'indépendance d'Agnès Touraine qui répond aux critères mentionnés dans l'article 7:87, §1er du Code des sociétés et des associations et repris dans la Charte de gouvernance d'entreprise de GBL.

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 94,58 % des voix, soit 155.322.745 actions votent pour, 8.894.496 actions contre et 2.547.663 actions s'abstiennent.

### Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission, à l'issue de la présente Assemblée Générale, de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Corine Magnin, en tant que Commissaire.

Sur recommandation du Comité d'Audit, l'Assemblée est invitée à se prononcer sur la nomination en qualité de Commissaire de PricewaterhouseCoopers Bedrijfsrevisoren-Reviseurs d'entreprises pour un terme de trois ans et de fixer ses émoluments à EUR 91.000 par an hors TVA. Le Commissaire sera représenté par Alexis Van Bavel.

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 99,86 % des voix, soit 164.167.347 actions votent pour, 226.551 actions contre et 2.371.006 actions s'abstiennent.

### Sixième résolution

Le rapport de rémunération ayant été envoyé en amont aux actionnaires, il n'en est pas fait lecture, le Président du Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance l'ayant par ailleurs commenté.

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 92,95 % des voix, soit 152.784.884 actions votent pour, 11.592.768 actions contre et 2.387.252 actions s'abstiennent.

## Septième résolution

### Septième résolution - 1

L'Assemblée est invitée à confirmer une attribution supplémentaire d'options à l'Administrateur-Délégué, effectuée en décembre 2020. Ces options présentent les mêmes caractéristiques que les options qui lui ont été attribuées au premier semestre 2020. Ces caractéristiques sont décrites dans le rapport de rémunération. La valeur sous-jacente des actifs de la filiale sur laquelle portent les options attribuées à l'Administrateur-Délégué en décembre 2020 s'élève à EUR 4,32 millions. Il est précisé que la possibilité pour l'Administrateur-Délégué d'exercer ces options a, entre autres conditions, été subordonnée à l'approbation de la présente Assemblée Générale. Une attribution supplémentaire d'options a également été effectuée en décembre 2020 en faveur des membres du personnel.

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 72,91 % des voix, soit 117.427.137 actions votent pour, 43.626.449 actions contre et 5.711.318 actions s'abstiennent.

### Septième résolution - 2

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le plan d'options sur actions pour 2021 en vertu duquel l'Administrateur-Délégué pourra recevoir en 2021 des options portant sur des actions existantes d'une filiale de la société. La valeur sous-jacente des actifs de la filiale sur laquelle portent les options qui pourront être attribuées à l'Administrateur-Délégué en 2021 s'élève à EUR 4,32 millions. Ces options seront soumises aux conditions d'exercice précisées dans la politique de rémunération. Le plan d'options 2021 bénéficiera également aux membres du personnel.

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 92,10 % des voix, soit 151.402.266 actions votent pour, 12.979.613 actions contre et 2.383.025 actions s'abstiennent.

### Septième résolution - 3

Dans le cadre des plans d'intéressement visés ci-avant, GBL octroiera des garanties à la banque ou aux banques qui consentira(ront) à une ou plusieurs filiales de GBL un crédit pour lui/leur permettre d'acquérir les actions GBL. L'octroi de ces garanties requiert, en vertu de l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations, la rédaction d'un rapport spécial par le Conseil d'Administration de GBL.

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 97,15 % des voix, soit 159.691.002 actions votent pour, 4.683.269 actions contre et 2.390.633 actions s'abstiennent.

### Septième résolution - 4

Conformément à l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations, l'Assemblée est invitée à approuver l'octroi par GBL de garanties à une ou plusieurs banques relatives aux crédits consentis par cette ou ces banques à une ou plusieurs filiales de GBL, ce qui leur permettra d'acquérir des actions GBL dans le cadre des plans précités.

L'octroi des garanties requiert un quorum de 50 % du capital et une approbation par  $\frac{3}{4}$  des actionnaires représentés. Il est constaté que la première condition est remplie, le quorum s'élevant à 74,26 %.

Sur la base des votes exprimés, cette résolution est adoptée à la majorité de 93,47 % des voix, soit 153.666.207 actions votent pour, 10.727.162 actions contre et 2.371.535 actions s'abstiennent.

\* \* \*

La Secrétaire est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16.10 heures.

---

Gérald Frère  
Président

---

Ian Gallienne  
Administrateur-Délégué

---

Priscilla Maters  
Secrétaire



## Questions écrites posées

---

### **Question de Monsieur Lammens – Taxe sur les comptes titres et son impact sur GBL**

Tout d’abord, nous n’avons pas pour habitude de commenter les opérations de nos participations ; nous vous suggérons donc de vous adresser directement aux sociétés concernées.

Ensuite, en raison de sa qualité de « société à portefeuille », GBL détient des « participations », souvent importantes, lesquelles, dans la majeure partie, font l’objet d’une inscription nominative. Or, ces titres (nominatifs) ne sont pas visés par la taxe sur les comptes-titres.

Enfin, nous demeurons bien entendu attentifs aux évolutions inhérentes à la taxe sur les comptes-titres et prendrons les mesures nécessaires, afin de préserver les intérêts de GBL.

### **Questions de Monsieur Barberien**

La première concerne la valeur d’actif net par action GBL.

Nous avons en effet arrêté de communiquer notre actif net réévalué par action sur une base hebdomadaire depuis début novembre dernier.

Comme mentionné dans notre communiqué de presse relatif aux résultats au 30 septembre 2020 publié le 4 novembre 2020, la valeur de l’actif net réévalué par action est dorénavant publiée trimestriellement afin d’aligner sa fréquence de publication sur le rythme de valorisation des participations non cotées de GBL et de publication des résultats du groupe.

Je précise que la nouvelle fréquence de publication de notre actif net réévalué par action est en ligne avec la pratique de la plupart des sociétés d’investissement en Europe.

Enfin cette fréquence de publication est plus cohérente par rapport à notre horizon d’investissement à long terme.

Monsieur Barberien a également une question sur SGS et une proposition d’un possible split de l’action.

Cette question devrait être adressée au Management de SGS, qui peut prendre cette décision si un stock split est considéré comme opportun.

Monsieur Barberien a également une question sur la communication de GBL en Mowi.

GBL ne communique qu’au moment du franchissement de seuil pour éviter un « smart money effect » pendant sa phase de stake building

Monsieur Barberien souhaiterait également savoir pourquoi GBL sortirait à terme de GEA.

GBL est un émetteur récurrent sur le marché des obligations échangeables et convertibles, notre portefeuille d’actifs comprenant certaines sociétés cotées présentant les caractéristiques nécessaires pour émettre ce type d’instrument du fait de la volatilité et de la liquidité de leurs titres. GEA faisait partie de ces sous-jacents éligibles.

Je précise cependant que, de manière générale, une émission d'obligations échangeables est considérée par GBL comme un instrument de financement et non comme un instrument de monétisation d'actifs. D'une part, l'émetteur ne peut anticiper le comportement de l'action sous-jacente pendant la durée de vie ainsi qu'à la maturité des obligations. Et d'autre part, en cas de conversion d'obligations échangeables par des porteurs obligataires, l'émetteur dispose de la possibilité d'opter pour la livraison de titres ou le remboursement en numéraire des demandes de conversion effectuées.

Concernant l'émission d'obligations échangeables en titres GEA que nous avons réalisée en octobre 2020, la bonne orientation du marché des obligations échangeables et convertibles a permis à GBL de lever un financement de EUR 450 millions à maturité 3,2 ans, à des termes particulièrement efficaces au travers d'un coupon zéro et d'un taux de rendement annuel négatif à maturité de - 0,61 %. Le prix d'échange de EUR 40 par action souligne le potentiel d'appréciation de l'action GEA. Pour mémoire, celle-ci avait clôturé à EUR 30,13 le 1<sup>er</sup> octobre 2020 avant le lancement du placement après bourse de nos obligations échangeables.

### **Questions de Monsieur Carlier**

Il souhaiterait notamment savoir si GBL envisage un dividende en actions ou un dividende payable en deux fois. Il s'interroge également sur le sort des actions propres détenues par GBL.

La présente Assemblée est réunie pour approuver la répartition bénéficiaire d'un montant global de EUR 395,9 millions au titre de l'exercice 2020, à distribuer en numéraire. En ce qui concerne des informations relatives à GBL en 2021, en ce compris sur le dividende relatif à l'exercice 2021, qui devra être approuvé dans un an, je renvoie à nos prochaines communications, en ce compris le rapport semestriel 2021 et les communiqués de presse relatifs aux résultats 2021, qui commenteront notamment nos perspectives en matière de distribution dividendaire au titre de cet exercice.

Néanmoins, sans préjuger de ces futures communications sur le sujet, je souligne que :

- en ce qui concerne le paiement de notre dividende, GBL l'a historiquement payé en une fois, car, contrairement à d'autres sociétés d'investissement ou opérationnelles, nos rentrées récurrentes de trésorerie se font de manière très concentrée au deuxième trimestre du fait de la saisonnalité de distribution, par beaucoup de nos sociétés en portefeuille, de leurs propres dividendes. Du fait de cette saisonnalité, c'est durant cette période que, historiquement, nous avons effectivement payé la totalité de notre dividende.
- en ce qui concerne l'optionnalité d'un dividende en actions, ce genre de distribution se fait usuellement avec une prime et avec un effet dilutif. L'évolution de notre profil de liquidité nous a historiquement permis d'éviter ces effets en distribuant nos dividendes en numéraire.

Il s'interrogeait aussi sur les utilisations des actions propres et de leur éventuelle annulation.

Nous continuons en effet l'exécution de rachats d'actions et exécutons actuellement le troisième programme autorisé en septembre 2020 pour un montant global de EUR 250 millions.

Je précise que, compte tenu de l'évolution de notre décote par rapport à notre actif net réévalué en 2020 à des niveaux que nous considérons comme trop élevés et ne reflétant pas nos fondamentaux, nous avons accéléré l'exécution de nos programmes de rachats d'actions au cours de l'exercice 2020.

Nous considérons ces rachats aux niveaux de décote observés en 2020 comme (i) des investissements appropriés pour GBL compte tenu de notre niveau de rendement dividendaire et (ii) une utilisation acceptable de notre trésorerie, notre profil de liquidités étant suffisamment ample pour nous permettre ces investissements en parallèle au déploiement de notre stratégie au travers de notre rotation d'actifs.

Quant à l'utilisation de notre autocontrôle, elle peut être multiple et combinée dans le temps. A ce jour, elle inclut d'ores et déjà :

- d'une part, la couverture de nos plans d'options existants ; et
- d'autre part, la couverture par environ 4,3 millions de titres (soit environ 46 % de notre position d'autocontrôle publiée au 16 avril dernier) des obligations convertibles en actions ordinaires existantes de GBL émises en mars dernier pour un montant nominal de EUR 500 millions.

De manière générale et non spécifique à GBL, l'autocontrôle peut également être annulé en tout ou partie et/ou cédé en tout ou partie.

Aucune résolution n'a été présentée à la présente Assemblée en vue d'annuler tout ou partie de nos actions propres.

Il souhaiterait connaître la situation pour le premier trimestre 2021. Les résultats du premier trimestre 2021 seront publiés le 6 mai prochain.

Enfin, Monsieur Carlier nous a interrogé sur les mesures de solidarité mises en place par GBL dans le cadre de la crise Covid. Ian Gallienne y a répondu dans sa présentation. Il est pour le surplus renvoyé au rapport annuel 2020, page 105.

**Question de Monsieur Waucquez – Valorisation élevée des participations et l'opportunité de réduire l'exposition du portefeuille**

Ian Gallienne y a répondu dans sa présentation.

\* \* \*